

ROYAUME DU MAROC
Maître d'ouvrage : LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A.
Maître d'ouvrage délégué : OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 67/2023

Le **06 Juillet 2023 à 10 Heures 30 mn**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour le compte de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en maîtrise d'ouvrage déléguée, ayant pour objet **l'Acquisition, l'installation et la mise en service d'une solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale pour le pôle santé de la Cité des Métiers et des Compétences Tanger répartie en lot unique :**

- **Lot unique : Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Vingt-huit mille sept cents Dirhams (28 700.00 DH)**

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme d'**Un million neuf cent dix-huit mille huit cents Dirhams (1 918 800,00 DH) en TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ❖ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
- ❖ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ❖ Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de consultation

المملكة المغربية

صاحب المشروع: LA FONCIERE CMC S.A
صاحب المشروع مفوض: مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
رقم 2023/67

في يوم 06 يوليوز 2023 على الساعة العاشرة والنصف صباحاً، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح لحساب مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل في إدارة المشاريع بالتفويض، لأجل، اقتناء تركيب وتشغيل الحل السمعي البصري للمحاكي الطبي و شبه الطبي للقطب الصحي لمدينة المهن والكفاءات طنجة موزعة في الحصة التالية:

• حصة وحيدة: الحل السمعي البصري للمحاكي الطبي وشبه الطبي

يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma

وتبلغ الضمانة المؤقتة ثمانية وعشرون ألفاً وسبعمائة (28 700.00) درهم

والكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ مليون وتسعمائة وثمانية عشر ألفاً وثمانمائة درهم (1 918 800,00) مع احتساب جميع الرسوم

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.

ويمكن للمتنافسين :

- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أظرفتهم مقابل وصل، بمكتب مصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.
- إما أن يتم إرسالها إلكترونياً وفقاً لأحكام قرار وزارة الاقتصاد والمالية رقم 20-14 بتاريخ 8 ذي القعدة 1435 (4 سبتمبر 2014) المتعلق بإزالة الطابع المادي لإجراءات المشتريات العامة.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 6 من نظام الإستشارة

ROYAUME DU MAROC

MAITRE D'OUVRAGE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A.

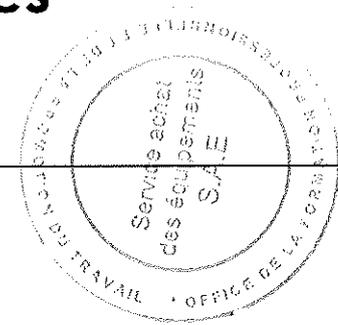
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

Dossier d'Appel d'offres

Ouvert sur offres de prix

N° 67 / 2023

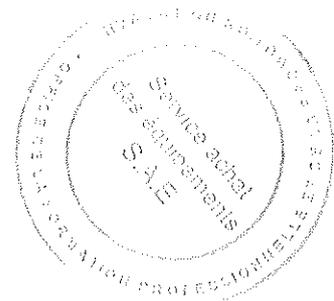


Objet de l'Appel d'offres :

Acquisition, installation et mise en service d'une solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale pour le pôle santé de la cité des métiers et de compétences de TANGER répartie en lot unique :

Lot unique : Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale

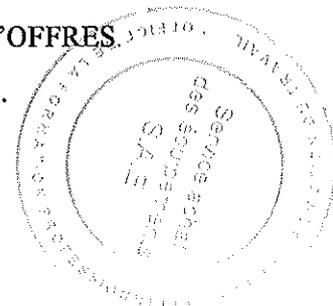
**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R. C.)**



4 2
Ha

SOMMAIRE

ARTICLE 1	: OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.	4
ARTICLE 2	: MAITRE D'OUVRAGE	4
ARTICLE 3	: MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE	4
ARTICLE 4	: DEFINITIONS	5
ARTICLE 5	: CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.	5
ARTICLE 6	: JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.	6
ARTICLE 7	: DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ORGANISMES PUBLICS.	7
ARTICLE 8	: CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.	8
ARTICLE 9	: OFFRE VARIANTE.	9
ARTICLE 10	: COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	10
ARTICLE 11	: INFORMATION DES CONCURRENTS.	10
ARTICLE 12	: MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	11
ARTICLE 13	: REPARTITION EN LOT.	11
ARTICLE 14	: PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.	12
ARTICLE 15	: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	12
ARTICLE 16	: DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.	13
ARTICLE 17	: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.	13
ARTICLE 18	: LANGUE DE L'OFFRE.	13
ARTICLE 19	: PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.	13
ARTICLE 20	: MONNAIE DE L'OFFRE.	14
ARTICLE 21	: DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.	14
ARTICLE 22	: EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS.	14



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE N°1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : **Acquisition, installation et mise en service d'une solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale pour le pôle santé de la cité des métiers et de compétences de TANGER répartie en lot unique :**

Lot unique : Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°2 : MAITRE D'OUVRAGE

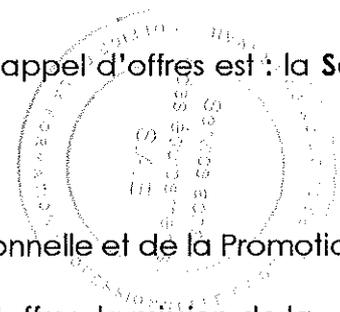
Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : la **Société Foncière CMC S.A.**

ARTICLE N°3 : MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Le maître d'ouvrage délégué est l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Outre le lancement et le jugement de la procédure des Appels d'offres, la mission de la maîtrise d'ouvrage déléguée est portée sur :

- Le suivi d'exécution du marché ;
- Les démarches, éventuelles, nécessaires à l'obtention de l'exonération des droits de douanes ;
- La coordination nécessaire pour La préparation des conditions de livraison, d'installation et de réception des équipements ;
- La signature des bons de dépôt et des livraisons conformément aux dispositions prévues par ce marché ;
- La réception provisoire du marché ;



- La réception définitive du marché ;
- La liquidation et le paiement des dossiers de facturation.

L'OFPPT représente la Société Foncière CMC S.A. à l'égard du titulaire de ce marché dans l'exercice des attributions qui lui sont confiés jusqu'à ce que la Société Foncière des CMC ait constaté l'achèvement de sa mission.

ARTICLE N°4 : DEFINITIONS.

Au sens du règlement des marchés de l'OFPPT on entend par :

- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;
- 4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'OFPPT ;
- 5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

ARTICLE N°5 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.

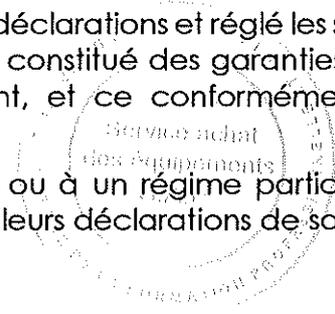
Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;



5
w
w

- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

ARTICLE N°6 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constitue.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

N.B : 1- Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avalisées par une banque marocaine).

2- Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

+ Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

+ Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en

situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

ARTICLE N°7 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS.

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 5 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;

2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;



b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

ARTICLE N°8 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

7.1 - **Les dossiers administratifs et techniques**, prévus à l'article 5 ci-dessus.

7.2 - **Une offre technique** :

L'offre technique du concurrent doit comprendre les éléments suivants :

Les « spécifications techniques des fournitures » renseignés conformément au canevas prévu à l'annexe : **Lot unique** , du cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir l'annexe caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leurs marques et leurs références. Cette annexe est signée par le concurrent et étayée par **les catalogues et/ou Documents** relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » afférents aux équipements et /ou fournitures proposées.

Ces catalogues et/ou documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.

Il est à noter que :

- Pour le cas d'un groupement, les documents relatifs à l'offre technique sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.
- Pour les pièces de l'offre technique de la solution variante, les mêmes pièces sont exigées et ce, pour les fournitures proposées au titre de la solution variante.

7.3 - **Une offre financière** qui comprend :

a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

b) le bordereau des prix - détail estimatif prix établis par le Maître d'Ouvrage Délégué et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doivent tenir compte de :

- ✚ La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits).
- ✚ Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- ✚ Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

7.4 - **Le cahier des prescriptions spéciales** paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

ARTICLE N°9 : OFFRE VARIANTE.

Des offres variantes pourront être proposées par les concurrents. La présentation des offres variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

Les modalités d'examen des offres de base seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexé au cahier des prescriptions spéciales.

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée. Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes.

Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 13 ci-dessus, accompagnée des dossiers prévus à

l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante".

ARTICLE N°10 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'OFPPT, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE N°11 : INFORMATION DES CONCURRENTS.

Tout concurrent peut demander au Maître d'Ouvrage Délégué, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au Maître d'Ouvrage Délégué au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le Maître d'Ouvrage Délégué doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le Maître d'Ouvrage Délégué à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le Maître d'Ouvrage Délégué doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent.

Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.



Handwritten marks: a large arrow pointing right and the initials 'H2' and 'N'.

ARTICLE N°12 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPT, exceptionnellement le Maître d'Ouvrage Délégué peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au Maître d'Ouvrage Délégué, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au Maître d'Ouvrage Délégué d'apprécier sa demande de report.

Si le Maître d'Ouvrage Délégué reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du Maître d'Ouvrage Délégué.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.



ARTICLE N°13 : REPARTITION EN LOTS.

- Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement **par lot**.
- Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots de l'appel d'offres.
- Chaque lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles.
- Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée à chaque lot.
- Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération. Pour l'attribution, le Maître d'Ouvrage Délégué procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot, et à l'attribution par lot.

ARTICLE N°14 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'OFPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient trois enveloppes distinctes :

a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, et le cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **dossiers administratif et technique** ».

b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **offre financière** ».

c) La troisième enveloppe contient l'offre technique. Elle doit être cachetée et porte de façon apparente la mention « **offre technique** »,

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, et c du B ci-dessus, indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;



ARTICLE N°15 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) à Casablanca, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et à partir du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

ARTICLE N°16 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'OFPPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau de la Direction des Approvisionnements et Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11 Sidí Maârouf – Casablanca - MAROC ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE N°17 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'OFPPPT, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le Maître d'Ouvrage Délégué saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au Maître d'Ouvrage Délégué, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE N°18 : LANGUE DE L'OFFRE.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPPT seront rédigés en Langue Française. Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

ARTICLE N°19 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

ARTICLE N°20 : MONNAIE DE L'OFFRE.

Pour le concurrent national, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.

Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du

Dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

ARTICLE N°21 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE N°22 : EVALUATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles **36, 38, 39, 40 et 41** du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de références, conformes aux prescriptions de l'article 6-alinéa B-2 du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même famille de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années **(2018 et postérieur)**.

Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera appréciée pour la cote part réalisé par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :

- La conformité technique des offres (de base et / ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés dans l'offre technique du soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS.



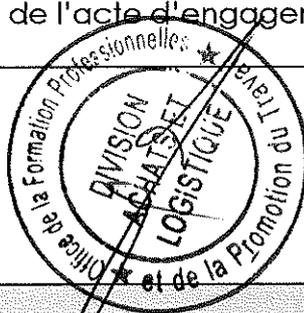
- En cas de discordance des spécifications techniques entre les pièces de l'offre technique d'un ou plusieurs concurrents, la commission d'appel d'offres peut demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des précisions, éclaircissements et/ou des compléments d'informations, des données sur leurs offres techniques. Ces éléments qui doivent concerner les documents contenus dans lesdites offres.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme.
- La commission peut, avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres techniques proposées.

Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques et leur offre technique y compris catalogues, catalogues, et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » présentés.

Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financière la moins disant par lot.

NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés l'OFPPT précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

<p>Établi par :</p>  	<p>Vérifié par le Service des Marchés :</p> 
<p>Le Maître d'Œuvre Délégué</p>	
<p>Le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique</p> <p>ABDELTIF AOURAGH</p>	

Handwritten marks and initials at the bottom right corner.

MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°.....du.....

Objet du marché : _Acquisition, installation et mise en service d'une solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale pour le pôle santé de la cité des métiers et de compétences de TANGER répartie en lot unique :

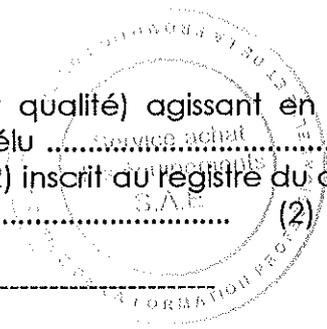
Lot N° :

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPPT).

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (2) n° de patente..... (2) :



b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) Au capital de:..... Adresse du siège social de la société..... Adresse du domicile élu..... Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2) et (3) Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°..... (2) et (3) N° de patente.....(2) et (3) N° d'identification fiscale..... N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- **Montant hors taxes hors droits de douanes et hors TVA :** (en lettres et en chiffres)
- **Montant des droits de douanes :** (en lettres et en chiffres)
- **Montant total hors T.V.A. :** (en lettres et en chiffres)
- **Taux de la TVA.....** (en pourcentage)
- **Montant de la T.V.A. :** (en lettres et en chiffres)
- **Montant total T.V.A. comprise :** (en lettres et en chiffres)

La Société Foncière CMC S.A. se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à..... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)



(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) pour les concurrents non installés au Maroc préciser la référence des documents équivalents ;

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert, sur offres des prix

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service d'une solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale pour le pôle santé de la cité des métiers et de compétences de TANGER répartie en lot unique :

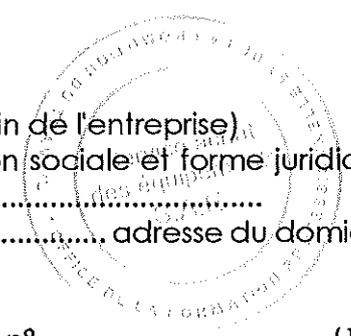
Lot N° :

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :.....
Affilié à la CNSS sous le n° :..... (1)
Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n°
..... (1) n° de patente..... (1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de
.....

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise),
Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique
de la société) au capital de:.....
Adresse du siège social de la société..... adresse du domicile
élu.....
Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....(1)
N° de patente.....(1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de
.....
N° d'identification fiscale.....
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(1)



- Déclare sur l'honneur :

1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation et de la promotion du travail (OFPPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que Maître d'Ouvrage Délégué a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOUMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.
- 9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

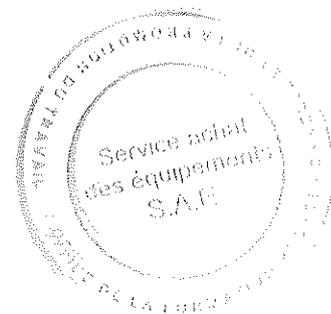
Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent



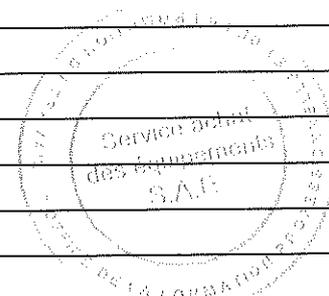
- (1)** Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- (2)** à supprimer le cas échéant.
- (3)** Lorsque le CPS le prévoit.
- (4)** à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.
- (*)** En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



SOMMAIRE

ARTICLE 1	:	OBJET DU MARCHE.	24
ARTICLE 2	:	MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE	24
ARTICLE 3	:	DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE.	25
ARTICLE 4	:	AUTRES TEXTES APPLICABLES.	25
ARTICLE 5	:	CARACTERE DES PRIX.	26
ARTICLE 6	:	NATURE DES PRIX.	26
ARTICLE 7	:	DROITS DE TIMBRES.	26
ARTICLE 8	:	FORMALITES DE DOUANES ET DU COMMERCE EXTERIEUR	26
ARTICLE 9	:	FORMALITES D'EXONERATION DE LA TVA	27
ARTICLE 10	:	DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD.	28
ARTICLE 11	:	CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF.	29
ARTICLE 12	:	LIVRAISON DES EQUIPEMENTS AU SITE BENEFICIAIRE	29
ARTICLE 13	:	MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE	30
ARTICLE 14	:	MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS	31
ARTICLE 15	:	FORMATION	32
ARTICLE 16	:	RECEPTIONS PROVISoire ET DEFINITIVE.	32
ARTICLE 17	:	MODE DE REGLEMENT.	33
ARTICLE 18	:	MODALITES DE PAIEMENT.	33
ARTICLE 19	:	UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.	35
ARTICLE 20	:	BREVETS.	35
ARTICLE 21	:	SOUS-TRAITANCE.	35
ARTICLE 22	:	DOMICILE DU TITULAIRE	36
ARTICLE 23	:	VALIDITE DU MARCHE.	36
ARTICLE 24	:	DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.	36
ARTICLE 25	:	GARANTIE.	36
ARTICLE 26	:	RETENUE DE GARANTIE.	37
ARTICLE 27	:	DELAI DE GARANTIE.	37
ARTICLE 28	:	RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE	37
ARTICLE 29	:	ASSURANCE ET RESPONSABILITES.	37
ARTICLE 30	:	REGLEMENT DES CONTESTATIONS.	37
ARTICLE 31	:	NANTISSEMENT.	38
ARTICLE 32	:	RESILIATION DU MARCHE.	38
ARTICLE 33	:	MESURES COERCITIVES	38



Handwritten marks and initials

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2023.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Entre les soussignés :

LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A. ou son délégué, représentée par son Directeur Général **Mme Loubna TRICHA**,

D'une part

Et,

La Société :

- Titulaire du compte bancaire (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

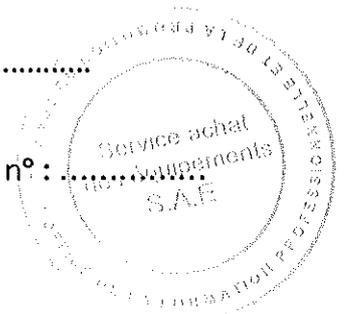
- Patente n° :

- N° d'identification fiscale

- n° de l'Identifiant de l'Entreprise :

- Représentée par :

Monsieur



Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT



CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **Acquisition, installation et mise en service d'une solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale pour le pôle santé de la cité des métiers et de compétences de TANGER répartie en lot unique :**

- **Lot unique : Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale**

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A. a confié à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Formation professionnel (OFPPT) la mission globale de maîtrise d'ouvrage déléguée du programme des Cités des Métiers et des Compétences.

A cet effet, le Maître d'Ouvrage Délégué (OFPPT) agira pour l'accomplissement de la mission qui lui est confiée au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage (SOCIETE FONCIERE CMC S.A.).

A ce titre, le présent marché est passé en application à l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 chaâbane 1435 (16 juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.



ARTICLE 4 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPPT).
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant Organisation financière et comptable de l'OFPPPT.
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

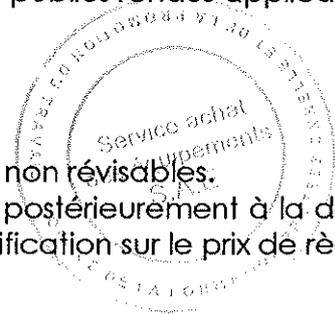
ARTICLE N°5 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des prestations objet du présent marché sont fermes et non révisables.
Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le Maître d'Ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°6 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix - détail estimatif, aux quantités pour les prestations réellement exécutées conformément au marché.



→

du
1/2

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au prestataire de services une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°7 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°8 : FORMALITES DE DOUANES ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Dans le cadre de l'exécution des marchés afférents aux projets des Cités des Métiers et des Compétences (CMC), le titulaire **pourra ou non** opter pour le bénéfice de la franchise tel que précisé ci-après :

a. Le titulaire ayant opté pour bénéficier de la franchise douanière :

Les équipements du présent marché pourront bénéficier de la franchise des droits de douanes et des taxes à l'importation, sur demande du titulaire, et ce conformément à la convention de l'UNESCO à laquelle le Maroc a adhéré par Dahir n°1.60201 et n°160.202 du 14 Joumada I 1383 (3 Octobre 1963).

Toutes les formalités d'établissement des demandes d'importation et d'obtention des autorisations d'importation délivrées par l'autorité gouvernementale chargée du commerce et de l'industrie (direction du commerce extérieur et Office des changes) ainsi que toutes les formalités douanières seront réalisées par le titulaire et les frais y afférents seront à sa charge.

A cet effet, le titulaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir les autorisations d'importation dûment visées par les autorités compétentes.

Le titulaire est réputé être au courant des démarches à suivre et de la liste des produits susceptibles d'être non autorisés à l'importation au MAROC. Aucune réclamation ne sera admise à cet effet par l'O.F.P.P.T.

En tant que Maître d'Ouvrage Délégué (MOD), l'O.F.P.P.T. s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

b. Le titulaire n'ayant pas opté pour bénéficier de la franchise douanière :

En vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'OFPPPT d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.

Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts ».

ARTICLE N°9 : FORMALITES DE FRANCHISE DOUANIERE ET D'EXONERATION DE LA TVA.

a. Le titulaire ayant opté pour bénéficier de la franchise douanière :

Le matériel bénéficiant de la franchise douanière UNESCO bénéficiera d'une exonération de la TVA et ce en application de l'article 8 paragraphe 28 de la loi n°30-85 tel qu'elle a été modifiée et complétée.

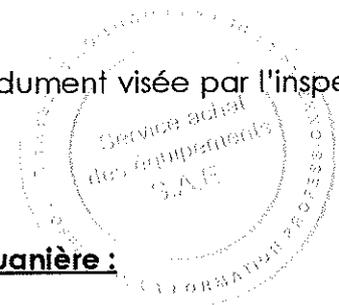
L'OFPPPT demandera l'exonération de la TVA à la Direction des impôts après avoir reçu du titulaire du marché les pièces suivantes :

-La demande d'attestation d'achat en exonération de la TVA en annexe dûment remplie par le titulaire ;

- La facture pro forma en quatre exemplaires ;

- L'original de la décision soldée de la franchise douanière dûment visée par l'inspecteur douanier ;

-La copie de la déclaration unique de marchandise (DUM) ;



b. Le titulaire n'ayant pas opté pour bénéficier de la franchise douanière :

En vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'OFPPPT d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.

Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts ».

ARTICLE N°10 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de **4 mois**.

Ce délai est incompressible, et comprend aussi bien les délais nécessaires à la procédure de franchise, de transbordement et de passage en Douane.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service dont le modèle est en annexe prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Le délai contractuel reprend 7 jours à partir du lendemain du dépôt des équipements en question dans les locaux de l'OFPPT ;

Ce délai est celui que se réserve l'OFPPT pour la mise en œuvre des modalités de vérification de conformité technique objet de l'article 12 du présent CPS.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

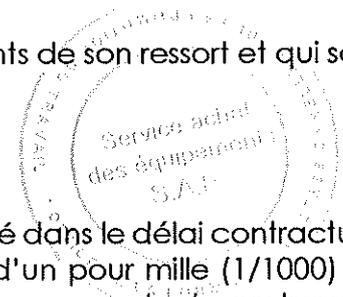
L'O.F.P.T. s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité d'un pour mille (1/1000) du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCACT.



ARTICLE N°11 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAGT est :

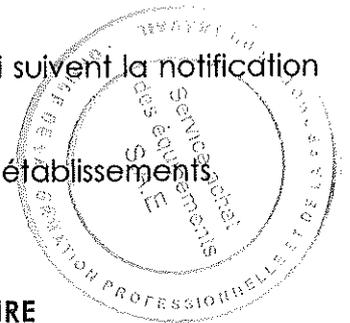
- **Lot unique : Vingt-huit mille Sept Cents Dirhams (28 700.00 DH TTC) .**

Notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur.



ARTICLE N°12 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SITE BENEFICIAIRE

Les équipements seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des équipements vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPPT :

- Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°13 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.

En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Il est bien entendu qu'en cas de livraison à l'entrepôt dédié, la vérification portera sur la conformité technique et les essais de mise en marche, tandis que l'installation et la mise en marche se feront sur le site bénéficiaire.

Une lettre d'engagement doit être signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation nécessaire après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

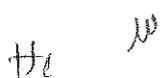
Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le titulaire prend en charge les accessoires, les composants, la matière d'œuvre et toutes sujétions nécessaire à l'installation, la mise en service et aux différents essais de ces équipements.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de levée de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).



L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originaux des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.

ARTICLE N°14 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire ou l'Entrepôt dédié :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique ;
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ;
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés.

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception,

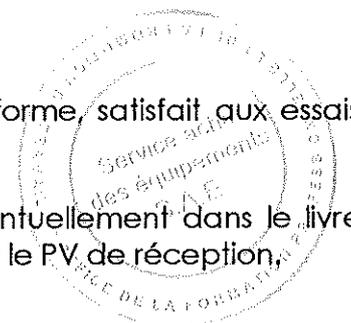
ARTICLE N° 15 : FORMATION

Il est prévu une formation sur l'utilisation et la mise en marche de la Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale

Une feuille de présence journalière de formations doit :

Préciser la date de la formation, la durée de la formation et les thèmes dispensés

Être émargé par les bénéficiaires de la formation, le responsable de la formation ou le Directeur, lieux de déroulement de la formation et l'intervenant.



ARTICLE N°16 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

1- Réception provisoire

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception

2- Réception définitive :

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'OFPPT peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

ARTICLE N°17 : MODE DE REGLEMENT

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

ARTICLE N°18 : MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix du présent marché seront établis en tenant compte de toutes les taxes et charges diverses, y compris la taxe sur la valeur ajoutée "T.V.A", Toutefois et dans le cadre de l'article l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'OFPPT d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.



Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts. ».

Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

1) Modalités de paiement pour livraison directe sur le Site bénéficiaire :

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

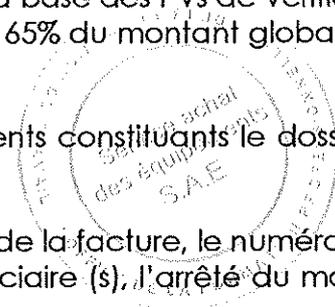
2) Modalités de paiement pour livraison sur l'Entrepôt dédié :

a) Livraison sur l'Entrepôt dédié :

- En cas de livraison dans l'entrepôt dédié, La Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes sur la base des PVs de vérification de conformité technique et essai de marche à hauteur de 65% du montant global de la facture.

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originaux portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par le Magasinier de l'entrepôt dédié.
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique et essai de marche



- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Une lettre d'engagement signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation et de formation nécessaires après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

b) Livraison et acheminement vers le Site Bénéficiaire :

Le reliquat de 35% sera réglé après l'acheminement et l'installation du matériel dans le Site bénéficiaire.

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

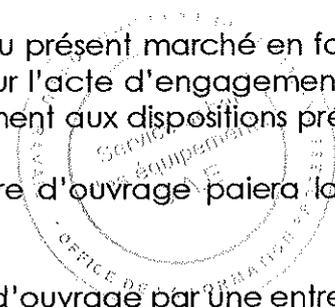
- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement. Les paiements se feront sur la base du montant Hors Taxes, conformément aux dispositions prévues par la Code Générale des Impôts.

Dans le cas où ladite exonération n'est plus applicable, le Maître d'ouvrage paiera la TVA conformément aux règles de droit commun.

Aussi, les prestations de service réalisées pour le compte du maître d'ouvrage par une entreprise non résidente sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 10% de ces prestations. Cet impôt est prélevé du montant des dites prestations sous forme de retenue à la source. Une copie de l'attestation du versement de cet impôt sera remise au prestataire, à sa demande. Pour les entreprises originaires de pays ayant signé avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.



ARTICLE N°19 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'OFPPT ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de la Société Foncière CMC S.A. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'OFPPT sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°20 : BREVETS

Le titulaire garantira la Société Foncière CMC S.A., contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°21 : SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n°141 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°22 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au Maître d'Ouvrage Délégué dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le Maître d'Ouvrage Délégué, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.



7

H₂ W

ARTICLE N°23 : VALIDITE DU MARCHÉ

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de la Société Foncière CMC S.A. ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°24 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°25 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de la Société Foncière CMC S.A..

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier.

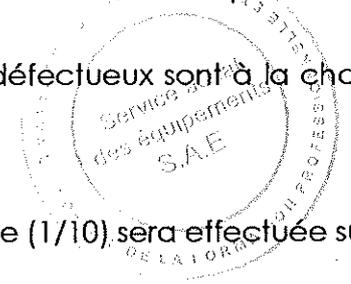
ARTICLE N°26 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue d'un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : Pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.



ARTICLE N°27 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à trois années (03) pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de la dernière réception provisoire de ces équipements sur le Site bénéficiaire.

Le délai de garantie suscitée concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°28 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE.

En application des dispositions de l'article 19 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°29 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N° 30 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT).

ARTICLE N° 31 : NANTISSEMENT

Le nantissement du présent marché se fera selon les mêmes modalités prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics. Ainsi, pour le nantissement du marché, le Maître d'ouvrage délégué remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destinée à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

+ La liquidation des sommes dues par la Foncière CMC en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P. T ou son délégataire.

+ le Directeur Général de l'OFPPPT ou son délégataire est chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficiaire des nantissements ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé.

+ les paiements prévus au présent marché seront effectués par le PDG de la Foncière ou son délégué le cas échéant.

Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE N°32 : RESILIATION DU MARCHE.

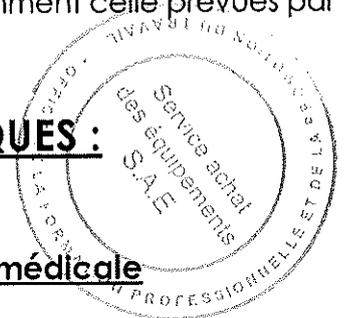
Le marché peut être résilié par la Société Foncière CMC S.A. en concertation avec l'OFPPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et règlement des marchés de l'OFPPPT approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014).

ARTICLE N°33: MESURES COERCITIVES.

Il sera fait application des mesures correctives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII.

CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

Lot unique : Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p>Solution Audiovisuelle clés en main en langue française de gestion facile et simplifiée de notre centre de simulation médicale et paramédicale</p> <p>Solution Audiovisuelle complète en français pour gérer notre Centre de Simulation CMC TANGER</p> <p>Solution Audiovisuelle clés en main en langue française de gestion facile et simplifiée de l'ensemble du centre de simulation dont ses différentes salles et ressources depuis le centre tout comme depuis l'extérieur, pour gérer l'apprentissage en soins de santé, analyser les données, analyser les gestes avec le respect de toutes les procédures médicales, , débriefing avec retour sur chaque débriefing, gérer toutes les ressources, partager les expériences avec d'autres centres de formation à travers le monde en direct et en différé.</p> <p>Solution audiovisuelle complète et évolutive basée sur du matériel filaire de Haute Définition et Performances pour enregistrement audiovisuel, gestion complète et simplifiée, capture et analyse</p>



des données médicales de tous les simulateurs et matériel de monitoring, gestion des ressources et de tous les besoins de la formation en simulation dont nos consommables, simulateurs et nos fournitures médicales, simplification des enregistrements pour un accès rapide sur expérience et débriefing, enregistrement du débriefing dans les mêmes conditions que la simulation, supervision et amélioration du respect des procédures médicales, de l'hygiène et de la sécurité, partage des expériences en direct à travers le monde ou en différé sous authentification sécurisée et centralisée.

Solution clés en main adaptée, étudiée, planifiée, gérée et installée, impérativement par un constructeur spécialisé en solution audiovisuelle pour la simulation médicale, pour une meilleure solution basée sur de réelles expériences dans la pédagogie et la formation à travers le développement de réels scénarios et selon les expériences cliniques.

Intégration des données de n'importe quel type de simulateurs de haute, moyenne-fidélité (Simulateurs Patients, Simulateurs de Chirurgie, Simulateurs d'Echographie) et du flux de monitoring des patients. Avoir la possibilité de gérer un bon nombre de simulateurs patients de haute, moyenne-fidélité en lançant et en manipulant leurs scénarios directement depuis la solution audiovisuelle. Ceci doit nous permettre d'avoir depuis une seule et unique fenêtre du logiciel audiovisuel tout ce dont nous avons besoin pour les exercices de simulation, pour avoir de meilleures facilités de gestion des scénarios de haute, moyenne-fidélité et des enregistrements à travers les différents équipements audiovisuels de chaque salle.

Système audiovisuel d'amélioration des performances en différents environnements de formation, d'apprentissage et de pratique, en enrichissant à la fois le parcours des stagiaires et la gestion des activités éducatives, médicales et pédagogiques du corps professoral.

La solution doit être complètement évolutive et améliorable en développement, gratuitement par le constructeur selon les besoins, les demandes et les remarques des utilisateurs selon l'utilisation quotidienne et sur le long terme. Le Système doit être très simple, facilement évolutif et très performant pour améliorer la formation et la gestion audiovisuelle selon les besoins actuels de simulation de pôle santé de la CMC TANGER, mais aussi selon leurs évolutions en supportant l'ajout de différentes salles même depuis d'autres bâtiments à équiper entièrement (caméras, micros, hautparleurs...). Cela doit être possible sans engendrer de frais supplémentaires pour la prise en charge de nouveaux équipements, sans le changement du logiciel utilisé et sans avoir le moindre impact négatif sur l'infrastructure existante.

L'évolutivité du système doit être vers des extensions et des solutions complémentaires pour la formation en simulation interprofessionnelle, avatar virtuelle, simulation à distance et des solutions d'intelligence artificielle pour l'accélération des performances.

Le système doit permettre l'intégration de toutes les données pour offrir une expérience de simulation plus intelligente et améliorer les résultats des apprenants ; La solution doit s'interfacer avec tous les simulateurs médicaux couramment utilisés (par exemple Laerdal, Gaumard, CAE, Simulaids ou équivalent) ainsi qu'avec les simulateurs de tâches médicales et paramédicales.

La solution doit être complète et contenir au minimum les performances suivantes :

- La solution doit permettre la planification automatique des salles, des participants et des simulateurs
- La solution doit permettre la création et gestion de cas/scénarios
- La solution doit contenir un calendrier intégré pour les utilisateurs
- Création de listes de contrôle, notation et rapports
- Planification et gestion du calendrier
- Gestion des activités des apprenants
- Évaluation complète des participants
- Intégration des données avec le système audio-vidéo
- Application de gestion des stocks



Handwritten marks: a large '7' and some illegible scribbles.



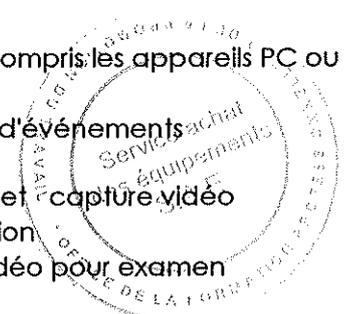
- Suivi et reporting des compétences
- Programme d'enregistrement et de pagination automatisé
- Enregistrement manuel et remplacement des annonces
- Personnalisation du tableau de bord
- Création de session en fonction du contrôle de disponibilité du matériel et des salles
- La solution doit aider les apprenants à pratiquer l'interaction avec le patient standardisé
- La solution doit aider les apprenants à atteindre la compétence procédurale pour améliorer les soins aux patients ✓
- La solution doit aider à affiner les compétences en communication
- La solution doit aider à faciliter le développement de la confiance pour la prise de décision vitale
- La solution doit aider à fournir des formations interprofessionnelles entre les différentes institutions de formation de la région et dans l'échelle national et international
- La solution doit permettre à suivre les compétences individuelles avant/durant et après l'apprentissage
- Rationalise le flux de travail via le cloud ou le déploiement local ✓
- Modifications de session de dernière minute et soumission facile de la liste de contrôle

La solution doit contenir aussi un système audio-visuel qui doit nous permettre d'enregistrer, de lire, de mettre en signet et d'annoter des vidéos, et aussi :

- La Capture audio et vidéo numérique haute définition (HD)
- La gestion des débriefings et les commentaires
- Une vue en direct sans latence
- Lecture vidéo en direct ou enregistrée depuis n'importe où, y compris les appareils PC, Mac, tablette smartphone.
- Intégration de plusieurs simulateurs, et signes vitaux et capture d'événements
- Annonces automatiques de radiomessagerie sans pilote
- Vue vidéo et liste de contrôle sur un seul écran
- Gestion pratique à écran unique de tout le centre de simulation
- Sauvegarde automatique et personnalisée de tous les enregistrements vidéo
- Mise en signet vidéo pour le débriefing et les commentaires
- Véritable vue en direct
- Lecture vidéo en direct ou enregistrée depuis n'importe où, y compris les appareils PC ou Mac...
- Intégration de plusieurs simulateurs, et signes vitaux et capture d'événements

Le système audiovisuel doit contenir les performances suivantes :

- Audio numérique IP (Internet Protocol) et haute définition (HD) et capture vidéo
- Gestion simplifiée sur un seul écran de l'intégralité de la simulation
- Visionnage de vidéos enregistrées ; lecture immédiate de la vidéo pour examen
- Enregistrement ad-hoc sans session programmée
- Vue vidéo et liste de contrôle sur un seul écran
- Annotations et bookmarking vidéo
- Automatisation optionnelle des annonces de pagination pour les sessions
- Vues panoramiques, inclinables et zoom de la caméra ainsi que l'utilisation de préréglages de caméra prédéfinis
- Possibilité pour les administrateurs d'attribuer un accès de visualisation et/ou de téléchargement à n'importe quel utilisateur.
- Commandes de la caméra à l'écran



Handwritten marks: a large '7' and 'H2' with a signature.



- Capture des journaux des signes vitaux et des événements de toutes les marques populaires de simulateurs

Le système doit offrir la possibilité de mettre en signet des vidéos en direct et enregistrées pour un débriefing plus facile. Les signets peuvent ensuite être recherchés par mot-clé, étudiant, session, etc. Des autorisations peuvent être définies pour les signets car l'accès est accordé en fonction des rôles des utilisateurs ; les signets peuvent être rendus accessibles aux étudiants, aux acteurs et/ou aux éducateurs. Lecture vidéo immédiate et mise en signet pour le débriefing et la recherche.

La solution doit donner des accès sécurisé basé sur les autorisations pour voir et enregistrer des vidéos l'ensemble des données partagées et discutées lors du débriefing y compris les échanges entre le formateur et les différentes personnes présentes ayant participées au débriefing, leurs arguments, avis, conclusions avec la prise en charge systématique de l'enregistrement de l'ensemble des dessins, écritures et textes effectués directement sur la surface tactile et interactive de l'écran par-dessus des vidéos et données de la simulation. Ceci doit permettre aux apprenants de mieux apprendre et de revenir sur les débriefings à tout moment et selon les droits paramétrés par chaque formateur qui a la possibilité de donner l'accès aux élèves par personne ou par groupe.

Le système doit permettre la gestion des formations par cas clinique et doit contenir des modèles prédéfinies de cas cliniques associer au système audio-visuel pour la gestion des formations, la solution doit permettre aussi de créer des scénarios en se basant sur un patient virtuel et patient standardisé, nous devant à travers ce système suivre longitudinalement un patient à travers une série de rencontres simulées entre patient, médecins, infirmières et paramédical, ajouter des rapports du laboratoire, utiliser des patients virtuels dans les sessions de patient standardisé, évaluer et noter chaque apprenant selon des barèmes associés à chaque intervention,

Sur cette même interface nous devront pouvoir gérer :

- Ajouter des images numérisées, radiographies, ECG et documents lié aux dossiers des patients
- Noter chaque intervenant sur sa performance durant un scénario (du médecin, de l'infirmière, du paramédical et d'autres cliniciens)
- Feuilles de flux
- Création de check-list, scoring, et génération de rapports
- Historique et éducation
- Résumés des dossiers médicaux
- Suivi des dossiers médicaux et paramédicaux
- Journal alimentaire quotidien
- Journaux de médicaments

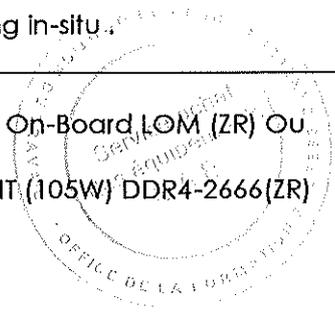


Cette solution doit nous aider à gérer les activités du centre de simulation en fonction de l'utilisation, et utiliser des analyses puissantes pour planifier les investissements en se basant sur :

- Le taux d'utilisation du centre
- Le taux de la rotation du matériel
- Nombre d'utilisateur et connexion
- Le nombre de scénarios de simulation programmés par mois
- Les données d'évaluation
- Nombre des apprenants qui ont fait leur passage au centre (par heure / jour/ semaine / mois / trimestre ..) ; et par spécialité
- Utilisation des locaux (par heure / jour/ semaine / mois / trimestre ..)



	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du matériel de simulation, médicale, consommable (par heure / jour / semaine / mois / trimestre ..) - La gestion des vidéos ✓ <p>La solution doit contenir une solution complète et autonome de capture vidéo pour débriefing pour formation par simulation en déplacement, dans l'ambulance dans n'importe quel environnement. La solution doit être facile à déployer et à utiliser.</p> <p>La solution doit prendre en charge la capture, l'analyse et le débriefing in-situ .</p> <p>La solution doit être complète et contient au minimum 3 caméras et microphone intégré, un ordinateur portable pour faciliter le contrôle en dehors du centre de simulation et doit nous permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capturez de l'audio et de la vidéo et débriefez immédiatement après l'enregistrement - Marquer et annoter l'enregistrement en direct ou pendant la lecture - Exporter des vidéos et des données sur une clé USB - Stockez au minimum 300 heures de vidéo - Intégration avec la même solution installé dans le centre <p>Ce système doit nous permettre de gérer l'inventaire complet du centre ainsi que pour chaque salle et chaque simulation.</p> <p>Suivre et mettre à jour tous moyens généraux, simulateurs, médicaments et fournitures...</p> <p>Les articles d'inventaire doivent être identifiés par des codes QR ou des codes-barres.</p> <p>Surveillance des stocks faibles avec notification pour les articles inventoriés.</p> <p>Module d'inventaire intégré au calendrier pour faire correspondre les listes de fournitures et d'équipements avec les activités</p> <p>La solution doit permettre aussi la génération de plusieurs rapports de performances, statistiques et d'utilisation du centre. Les rapports peuvent être exécutés à tout moment par des utilisateurs autorisés et exportés vers Microsoft Excel (.xls) et Adobe Acrobat (.pdf). Création de listes de contrôle, notation et rapports ;</p> <p>Suivi et reporting des compétences</p> <p>Notation automatisée des mots clés / tests chronométrés / rapports personnalisés</p> <p>Des rapports sont fournis montrant l'achèvement des stagiaires, les données d'inscription et courbe d'apprentissage.</p> <p>La solution doit contenir une solution complète et autonome de capture vidéo pour débriefing pour formation par simulation en déplacement, dans l'ambulance et dans n'importe quel environnement. La solution doit être facile à déployer et à utiliser.</p> <p>La solution doit prendre en charge la capture, l'analyse et le débriefing in-situ .</p>
1.1	<p>Serveur</p> <p>1 * PowerEdge R650 Motherboard with Broadcom 5720 Dual Port 1Gb On-Board LOM (ZR) Ou équivalent</p> <p>2 * Intel Xeon Silver 4309Y 2.8G, 8C/16T, 10.4GT/s, 12M Cache, Turbo, HT (105W) DDR4-2666(ZR)</p> <p>1 * 4x3.5 Front Storage (ZR)</p> <p>1 * SAS/SATA Backplane (ZR)</p> <p>1 * 2x2.5 Rear Storage (ZR)</p> <p>1 * Additional Processor Selected (ZR)</p> <p>1 * iDRAC, Factory Generated Password (ZR)</p> <p>1 * iDRAC Group Manager, Enabled (ZR)</p> <p>1 * 3.5" Chassis with up to 4 Hard Drives (SAS/SATA), 2x2.5" Rear Hard Drives (SAS/SATA), 1 PCIe Slot, 2 CPU (ZR)</p> <p>1 * Riser Config 2, Half Length, Low Profile, 1 x16 Slot (ZR)</p> <p>1 * Luggage Tray x4 Chassis, R650 (ZR)</p> <p>1 * No Quick Sync (ZR)</p>

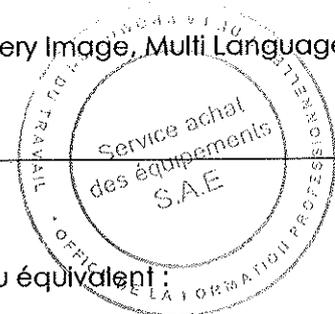


7

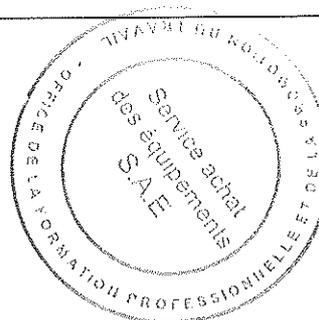
1/2

10

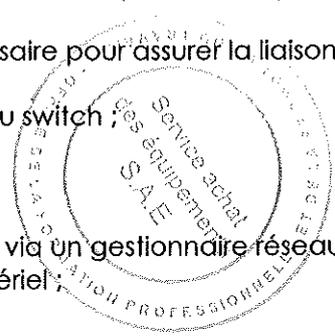
	<ul style="list-style-type: none"> 1 * Performance Optimized (ZR) 1 * 3200MT/s RDIMMs (ZR) 2 * 16GB RDIMM, 3200MT/s, Dual Rank (ZR) 1 * iDRAC9, Enterprise 15G (ZR) 4 * 4TB Hard Drive SATA 6Gbps 7.2K 512n 3.5in Hot-Plug (ZR) 2 * 960GB SSD SATA Read Intensive 6Gbps 512e 2.5in S4520 Flex Bay (ZR) 1 * BOSS Blank (ZR) 1 * PERC H745 Controller, Front (ZR) 1 * Heatsink for 2 CPU configuration (CPU less than or equal to 165W) (ZR) 1 * Dual, Hot-plug, PSU (1+1), 800, Mixed Mode, NAF (ZR) 2 * C13 to C14, PDU Style, 10 AMP, 6.5 Feet (2m), Power Cord (ZR) 1 * Trusted Platform Module 2.0 V3 (ZR) 1 * Order Configuration Shipbox Label (Ship Date, Model, Processor Speed, HDD Size, RAM) (ZR) 1 * Asset Tag - ProSupport (Website, barcode, Onboard MacAddress) (ZR) 1 * PowerEdge R650 Non BIS Marking (ZR) 1 * Platinum PSU Configuration (ZR) 1 * Broadcom 5720 Quad Port 1GbE BASE-T Adapter, OCP NIC 3.0 (ZR) 1 * Front PERC Mechanical Parts, front load (ZR) 1 * 4 High Performance Fans for 2 CPU (ZR) 1 * Cable Management Arm (ZR) 1 * ReadyRails Sliding Rails Without Cable Management Arm or Strain Relief Bar (ZR) 1 * RAID 1 on Rear + Unconfigured RAID (ZR) 1 * Windows Server 2019 Standard, 16CORE, Digitally Fulfilled Recovery Image, Multi Language (ZR)
<p>1.2</p>	<p>Caméra PTZ</p> <p>Camera intérieur avec zoom 10x en HDTV 1080p La caméra doit avoir au minimum les caractéristiques suivantes ou équivalent :</p> <p>Capteur avec un balayage progressif CMOS 1/2,8 po Objectif : 4,7–47 mm, F1.6–3.0 Champ de vision horizontal : 61.8°–6.7° Champ de vision vertical : 37.2°–3.8° Autofocus, iris automatique Jour et nuit Filtre infrarouge à retrait automatique Éclairage minimum : Couleur : 0,45 lux à 30 IRE F1.6 N/B : 0,01 lux à 30 IRE F1.6 Couleur : 0,55 lux à 50 IRE F1.6 N/B : 0,01 lux à 50 IRE F1.6 Panoramique/inclinaison/zoom: Panoramique : 360°, 1,8°–150°/s Inclinaison : 90°, 1,8°–150°/s zoom optique 10x, zoom numérique 12x, zoom total 120x Retourneement Nadir, 100 positions pré-réglées, tour de garde limité, file d'attente de contrôle, indicateur directionnel à l'écran Enregistrement vidéo : Carte SD et partage de réseau Téléchargement d'images ou de clips vidéo : FTP, SFTP, HTTP, HTTPS, partage réseau et courrier électronique Mise en tampon de vidéo ou d'image avant et après alarme pour enregistrement ou téléchargement Notification : courrier électronique, HTTP, HTTPS, TCP et SNMP PTZ : Réglage PTZ prédéfini, chemin de ronde démarrage/arrêt Incrustation de texte, lecture de clip audio, activation de sortie externe, mode WDR Le boîtier de la caméra doit être au minimum Protection IP66, NEMA 4X et IK09 Dôme en polycarbonate (PC) avec boîtier en plastique pouvant être repeint</p>




1.3	<p>Camera fixe</p> <p>Excellente qualité vidéo jusqu'à 12 MP Grand angle et vues panoramiques à 360°/270°/180° Lightfinder, WDR et fonction jour/nuit Prise en charge des analyses avec deep learning Installation flexible sur les murs ou les plafonds</p>
1.4	<p>Micro d'ambiance</p> <p>Longueur du col de cygne : 12 pouces (30,5 cm) environ Les cartouches interchangeables fournissent le diagramme polaire adapté à chaque application Fixation à bride verrouillable pour fixer en permanence le microphone aux surfaces Pare-brise en mousse à encliquetage Le support antichoc offre une isolation de plus de 20 dB du bruit de vibration de surface Large plage dynamique et réponse en fréquence pour une reproduction sonore précise sur tout le spectre audio Sortie symétrique sans transformateur pour une immunité accrue au bruit sur les longs câbles Nouveau filtrage RF</p>
1.5	<p>Micro fixe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Microphone suspendu à condensateur - Directivité : cardioïde - Réponse en fréquence : 30 - 20000 Hz - Filtre coupe-bas commutable @ 80 Hz 18 dB/octave - SPL Max : 133 dB - Alimentation fantôme
1.6	<p>Ecran d'affichage 42 Pouces</p> <p>1920*1080 environ 3HDMI 2USB WIFI Bth avec un système d'opération Android 11 et un récepteur intégré plus télécommande vocale One Touch. Avec une conception sans cadre. Hautparleur : Audio Dolby ou équivalent, Affichage ultra lumineux.</p>
1.7	<p>Câble informatique catégorie 6 au minimum</p>
1.8	<p>PC</p> <p>Ordinateur avec touch Screen 2.71GHz Core i7 7eme G 7300U 8GB RAM 512GB SSD Full HD Windows 10 Professionnel 64Bits - 2 en 1 A ou équivalent</p>
1.9	<p>Tablette</p> <p>258.4 x 163 x 7.5 mm (10.17 x 6.42 x 0.30 in) environ, une taille d'écran de 11.0 pouces environ, 344.4 cm2 environ (~81.8% rapport écran-corps) et une résolution d'écran de 1200 x 2000 pixels, 5:3 ratio (~212 ppi densité).</p> <p>Un Processeur Octa-core (2x2.05 GHz Cortex-A76 & 6x2.0 GHz Cortex-A55), un graphique Mali-G76 MC4, une mémoire RAM de 6 Go et une mémoire interne de 128 Go extensible par carte mémoire microSDXC (emplacement dédié).</p>



1.10	<p>Hautparleur</p> <p>Contrôle du volume discret accessible à l'avant (unidirectionnel uniquement) Excellente qualité de la musique et de la voix Le boîtier arrière doit dépasser le test de flamme et de fumée ASTM E84 avec un indice de combustion de 3 heures (UL 181)</p>
1.11	<p><u>Switch 24 ports (avec PoE+)</u></p> <p>Il doit être conforme aux spécifications techniques minimum suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marque reconnue mondialement ; • Rackable 19" ; • 24 ports 10/100/1000 base T PoE/PoE+ minimum ; • 4 ports 10 Gigabit SFP+ dédiés minimum (face avant du switch) modulaire pour l'Uplink avec les Switch fédérateurs ; • 1 Connecteurs 1 Gigabits minimum connexion nécessaire pour assurer la liaison avec les Switchs fédérateurs ; • 1 jarretière optique pour connecter le tiroir optique au switch ; • Matrice de commutation 128 Gbps ; • Commutation Niveau 2/3 de 95 Mpps ; • Switch manageable via SNMP, CLI et interface web ; • Le commutateur supporte à être contrôlé et surveillé via un gestionnaire réseau/contrôleur, basé sur une architecture définie par logiciel ou matériel ; • Support du PoE 802.3af et PoE+ 802.3at ; • Support VLAN par port ; • Sécurité et blocage de ports par adresse MAC ; • Support QoS ; • Agrégation de liens ; • Alimentation redondante échangeable à chaud ; • Support d'une pile minimum de 8 commutateurs visible sur la console de gestion centralisée ; • Rajout/suppression des membres d'une pile à chaud sans arrêt de fonctionnement ; <p>Le commutateur d'accès doit être livré avec les câbles et accessoires nécessaires à sa mise en pile, son interconnexion ainsi pour sa pose, raccordement et mise en service.</p>
1.12	<p><u>Panneaux de brassage 24 ports :</u></p> <p><u>Caractéristiques minimales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque Nexans, R&M, Brand-Rex ou équivalent - Panneau de brassage FTP Cat 6a - Panneaux modulaire de 24 Modules RJ45 Cat 6a à des fréquence supérieur ou égale à 500MHz - Il doit être livré monté dans le baie 19" avec toute les accessoires nécessaires (visserie, étiquetage conforme aux normes EIA/TIA606 - Chaque panneau sera accompagné d'un guide de câble horizontal <p>Cet Item rémunéré la fourniture la pose et le raccordement</p>





1.13	<p><u>Cordon de brassage cat 6a (1mètre)</u></p> <p><u>Caractéristiques minimales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque Nexans, R&M, Brand-Rex ou équivalent - Cordon de brassage S/FTP cat 6a - Longueur 1 Mètres - La gaine extérieure des cordons devra être réalisée en matière de type LSZH <p>Cet Item rémunère la fourniture, la pose et le raccordement d'un cordon de brassage y compris toutes sujétions de fourniture, de pose et de raccordement</p>
1.14	<p><u>Onduleur</u></p> <p><u>Caractéristiques minimales :</u></p> <p>Onduleur monophasé rackable double line conversion de 5 KVA de marque LEGRAND, SCHNEIDER ou équivalent,</p> <p>Il sera installé dans l'armoire de la solution objet de cet AO.</p>
1.15	<p><u>Armoire 42 U (800*1000)</u></p> <p><u>Caractéristiques minimales :</u></p> <p>Cette armoire de 19 pouces 42 unités de hauteur doit présenter les caractéristiques minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque INGELEC ou équivalent - Dimensions : 42 unités de hauteur, Largeur x Profondeur = 800*1000 mm ; - Ossature (un bâti de base + 4 profilés angulaires) ; - Charge statique minimale : 500 Kg ; - Panneaux latéraux en saillie ouvrables (revêtement poudre époxy extrudée RAL 7035) ; - Porte avant avec serrure et clefs, ouverture à 180° ; - Porte arrière avec serrure et clefs, ouverture à 180° ; - Plaque amovible pour parties supérieures et inférieures permettant l'arrivée de câbles par le haut et par le bas. Les découpes non utilisées sont obstruées par des plaques dédiées à cet effet ; - 4 Montants 19" réglables en profondeur ; - 1 Socle pour passage des câbles, latéral et arrière, avec pieds réglables de mise à niveau ; - Portes réversibles : possibilité d'ouverture à gauche ou à droite, - 1 Rampe en aluminium pour alimenter les équipements actifs, format 19", d'au moins 6 prises électriques, 2P+T, 16A, 220-250V équipée d'un interrupteur bipolaire lumineux ; - Vis et écrous cage pour fixation des équipements 19" en quantité suffisante pour fixer les éléments passifs et/ou actifs actuels et futures (30% d'extension) - Tresses de masse pour mise à la terre et à la masse de la baie et équipements qu'elle inclut ; - Un toit avec fentes d'aération ; - Guides de câbles horizontaux/frontaux et verticaux/bordure à raison d'un guide câble horizontal par équipement passif et/ou actif ; <p>Cet Item rémunère la fourniture et la pose des armoires du Datacenter destinée à héberger les équipements actifs et passifs ;</p>



Handwritten marks and signatures at the bottom right of the page.



Prestation de service

Pour l'installation du système :

Câblage minimum Catégorie 6A et son installation complète à la charge du fournisseur de la solution audiovisuelle

Travaux de finition de peinture si nécessaire à la charge du fournisseur de la solution audiovisuelle
Installation et mise en service complète de la solution assurées par les ingénieurs du fournisseur (Société mère ou fabricant)

La solution audiovisuelle du centre de simulation doit être totalement filaire en POE et doit être compatible avec le réseau informatique du CMC Tanger pour importer et exporter les données entre ces deux réseaux informatiques sans la moindre interférence.

Le fournisseur s'engage à faire l'étiquetage au niveau des attentes cuivres ainsi qu'au niveau du panneau de brassage

Le fournisseur s'engage à livrer tous le matériel informatique (serveur, switch et autres matériels) fourni par la société mère avec toutes les garanties de compatibilité entre les différents composants de la solution.

Formation :

"Formation localement sur l'utilisation du matériel, du logiciel, des applications et le bon fonctionnement de l'ensemble des équipements en 2 à 3 mois, pouvant être réparti en 2, 3 ou 4 phases selon le besoin.

Formation personnalisable et illimitée tout au long de la garantie des 3 années doit inclure 2 aspects : technique et pédagogique."

Pour cette formation, le fournisseur s'engage :

D'une part à former au moins 10 personnes du service informatique et biomédical à tous les aspects techniques de la solution.

1.16

"D'autre part, la partie pédagogique de la formation doit être assurée par le fournisseur à travers des experts internationaux dans la simulation et l'utilisation de la solution audiovisuelle en accord avec l'équipe pédagogique du centre de simulation. La formation doit être assurée en langue française.

L'objectif de cette formation pédagogique est d'initier l'équipe pédagogique du centre de simulation à la mise en œuvre des différents aspects pédagogiques sur l'utilisation de la solution avec des exemples et cas cliniques simulés concrets. Au terme de cette formation, les membres de l'équipe pédagogique devront être capables d'utiliser de façon aisée la solution audiovisuelle, savoir profiter de tous les avantages et technicité pratique pour l'usage quotidien lors des formations qui seront organisées au centre de simulation comme à l'extérieur. Cette formation doit se faire en plusieurs jours réparti en plusieurs séances en accord avec l'équipe pédagogique du centre de simulation."

Formation illimitée et complémentaire à travers des vidéos, webinaires, forums, supports informatique, téléphone, visioconférence, sessions annuelles de formation au centre de simulation...

Le fournisseur doit répondre à tous les besoins d'accompagnement.

Formation illimitée par le fournisseur tout au long de la période de garantie, pour toute nouvelle personne selon les besoins.

Services et Support :

Services et support assurés auprès du fournisseur de la solution audiovisuelle par un grand nombre d'ingénieurs et de techniciens spécialisés, parlant la langue française pour assistance téléphonique, par e-mail et par messagerie instantanée, accès à distance sécurisé à la plateforme pour apporter un support rapide et de qualité.

Accès gratuit au support et à un responsable de compte client dédié au service clientèle en langue française



Service disponible toute la semaine de 8h à 20h et même pour des évènements préprogrammés en dehors de cet horaire

Un appareil en panne ne doit en aucun cas affecter le reste des équipements de sa salle concernée ni les autres salles.

Mise à jour logiciel gratuite durant la période de garantie et de maintenance

Surveillance à distance gratuite du système. Possibilité de réparation de tout problème à distance sans même que l'utilisateur le remarque, tout en l'informant aussitôt de chaque action effectuée

Service de supervision proactive sur le bon fonctionnement de l'ensemble de la solution, système et matériel

Gestion à distance gratuitement des sauvegardes locales et hors site

Gestion localement gratuitement des sauvegardes locales et hors site

Service d'aide et d'apprentissage en continu

"Le constructeur s'engage à livrer toute la solution en langue française, notamment les différents logiciels et interfaces utilisées par l'équipe pédagogique"

Garantie pièces et main d'œuvre avec service support, formations et mises à jour.

Garantie de la gratuité de la main d'œuvre tout au long de l'utilisation de la solution audiovisuelle et de ses composantes

Le titulaire s'engage à fournir la compatibilité de la solution audiovisuelle et de ses supports avec tous les mannequins et simulateurs de haute-fidélité disponibles à l'échelle mondiale."

Le titulaire s'engage à proposer la solution la plus économique possible en consommation énergétique notamment à travers la technologie POE sur l'ensemble des équipements de la solution audiovisuelle."

Le titulaire s'engage à fournir la solution la moins encombrante avec des équipements de fonctionnement, de contrôle et de gestion les moins volumineux.

"Le titulaire s'engage à proposer une solution de protection et de sécurité des composantes de la solution contre tout incident ou panne d'électricité"

Le titulaire s'engage à proposer toutes les méthodes (techniques et produits) d'entretien et de nettoyage des différentes composantes de la solution. Dans ce cadre la société/mère et le fournisseur s'engagent à livrer des fiches pour la technique de nettoyage pour chaque composante de la solution.

Le titulaire s'engage à faire des passages réguliers de prévention pour vérifier le bon fonctionnement de la solution même en dehors de toute anomalie

Le titulaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires de protection lors de l'installation du matériel comme la protection du serveur contre une fuite d'eau ou panne d'électricité, poussière.

Dans ce cadre, un contrôle technique strict de la salle des serveurs doit être assuré par le titulaire pour éviter tout incident ou dysfonctionnement de la solution

"Le titulaire doit fournir toutes les garanties du constructeur nécessaires (sous forme de documentation, attestations, recommandations) de la compatibilité des différentes installations et matériel avec l'environnement climatique pour garantir la longévité du matériel technique et informatique et permettre un bon fonctionnement de la solution.

La visite sur site est obligatoire pour prendre en connaissance et en considération tous les besoins nécessaires à la réalisation et à la réussite de ce projet

Le fournisseur doit fournir les schémas synoptiques nécessaires pour l'installation de ladite solution.

Remarque importante : la solution audiovisuelle doit être compatible avec toutes les marques des équipements existants notamment les mannequins et les simulateurs.

Salles du pôle santé du CMC Tanger

Le pôle santé du CMC Tanger dispose de :

3x Salles de Briefing et Débriefing (Deux salles en RDC et une salle en étage)

2x Salle de Soins individuelles

1x Salle simulateur d'Ambulance médicales.

1x Salle de secourisme et Brancardage et de Manutention.

1x Salle de Radiologie.

2x salles de soins dentaires

1x Salle Procédurale

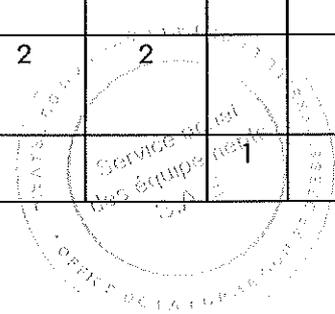
1x Salle d'analyses médicales

1x atelier maintenance biomédicale



Tableau de répartition des items au pôle santé de la CMC TANGER :

Désignation salle	Ca méra Fix es	Cam éra PTZ	Micro d'ambia nce	Dispositi f de contrôle des manneq uins	Haut- Parleur	Micro fixe	Tablett es	PC	Ecran d'affic hage (4)	Solutio n mobile	Superficie
2 Salles de soins	2	2	2	1	2	4	2		2		40 m ² /salle
Salle de radiologie	1	1	1		1	1	1				20 m ²
Salle procédurale	2	1	1		1		1				60 m ²
Salle brancardage et manutention	1	1	1		1	1	1				30 m ²
Salle d'analyse médicale	1										60 m ²
Atelier de maintenance biomédicale	1										135 m ²
Ambulance et formation à l'extérieur du centre de simulation		1			1	1	1			1	15 m ²
3 Salles de débriefing	3							3			2 salles au RDC 30m ² /60m ² et 1salle au 1 ^{er} étage 60 m ²
2 Salles de soins dentaires ¹	2	2	2		2	2	2				20m ² / salle
Salle de contrôle								1	2		



49

Handwritten marks and initials

Lot unique : Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Unité	CMC TANGER
1	Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale	U	1
1.1	Serveur	U	1
1.2	Caméra PTZ	U	8
1.3	Camera fixe	U	13
1.4	Micro d'ambiance	U	7
1.5	Micro fixe	U	9
1.6	Ecran d'affichage 42 Pouces	U	4
1.7	Câble informatique catégorie 6 au minimum	U	mètre linéaire
1.8	PC	U	4
1.9	Tablette	U	8
1.10	Hautparleur	U	8
1.11	Switch 24 ports (avec PoE+)	U	1
1.12	Panneaux de brassage 24 ports :	U	1
1.13	Cordon de brassage cat 6a (1mètre)	U	24
1.14	Onduleur	U	1
1.15	Armoire 42 U (800*1000)	U	1
1.16	Prestation de service	Forfait	Forfait



7

Handwritten initials and marks at the bottom right of the page.



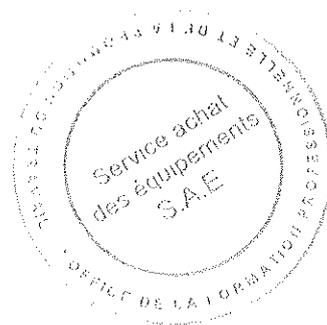
LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
<p><u>Lu et accepté</u></p>	<p>Abdeltif AOURAGH Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique</p> 



7

Handwritten initials

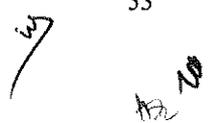
Annexe :
Spécifications techniques des fournitures proposées
par les concurrents



M

Lot unique : Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p>Solution Audiovisuelle clés en main en langue française de gestion facile et simplifiée de notre centre de simulation médicale et paramédicale</p> <p>Solution Audiovisuelle complète en français pour gérer notre Centre de Simulation CMC TANGER</p> <p>Solution Audiovisuelle clés en main en langue française de gestion facile et simplifiée de l'ensemble du centre de simulation dont ses différentes salles et ressources depuis le centre tout comme depuis l'extérieur, pour gérer l'apprentissage en soins de santé, analyser les données, analyser les gestes avec le respect de toutes les procédures médicales, , débriefing avec retour sur chaque débriefing, gérer toutes les ressources, partager les expériences avec d'autres centres de formation à travers le monde en direct et en différé.</p> <p>Solution audiovisuelle complète et évolutive basée sur du matériel filaire de Haute Définition et Performances pour enregistrement audiovisuel, gestion complète et simplifiée, capture et analyse des données médicales de tous les simulateurs et matériel de monitoring, gestion des ressources et de tous les besoins de la formation en simulation dont nos consommables, simulateurs et nos fournitures médicales, simplification des enregistrements pour un accès rapide sur expérience et débriefing, enregistrement du débriefing dans les mêmes conditions que la simulation, supervision et amélioration du respect des procédures médicales, de l'hygiène et de la sécurité, partage des expériences en direct à travers le monde ou en différé sous authentification sécurisée et centralisée.</p> <p>Solution clés en main adaptée, étudiée, planifiée, gérée et installée, impérativement par un constructeur spécialisé en solution audiovisuelle pour la simulation médicale, pour une meilleure solution basée sur de réelles expériences dans la pédagogie et la formation à travers le développement de réels scénarios et selon les expériences cliniques.</p> <p>Intégration des données de n'importe quel type de simulateurs de haute, moyenne-fidélité (Simulateurs Patients, Simulateurs de Chirurgie, Simulateurs d'Echographie) et du flux de monitoring des patients. Avoir la possibilité de gérer un bon nombre de simulateurs patients de haute, moyenne-fidélité en lançant et en manipulant leurs scénarios directement depuis la solution audiovisuelle. Ceci doit nous permettre d'avoir depuis une seule et unique fenêtre du logiciel audiovisuel tout ce dont nous avons besoin pour les exercices de simulation, pour avoir de meilleures facilités de gestion des scénarios de haute, moyenne-fidélité et des enregistrements à travers les différents équipements audiovisuels de chaque salle.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

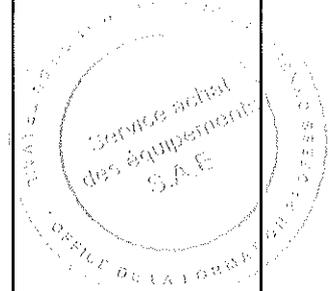


Système audiovisuel d'amélioration des performances en différents environnements de formation, d'apprentissage et de pratique, en enrichissant à la fois le parcours des stagiaires et la gestion des activités éducatives, médicales et pédagogiques du corps professoral. La solution doit être complètement évolutive et améliorabile en développement, gratuitement par le constructeur selon les besoins, les demandes et les remarques des utilisateurs selon l'utilisation quotidienne et sur le long terme. Le Système doit être très simple, facilement évolutif et très performant pour améliorer la formation et la gestion audiovisuelle selon les besoins actuels de simulation de pôle santé de la CMC TANGER, mais aussi selon leurs évolutions en supportant l'ajout de différentes salles même depuis d'autres bâtiments à équiper entièrement (caméras, micros, hautparleurs...). Cela doit être possible sans engendrer de frais supplémentaires pour la prise en charge de nouveaux équipements, sans le changement du logiciel utilisé et sans avoir le moindre impact négatif sur l'infrastructure existante.

L'évolutivité du système doit être vers des extensions et des solutions complémentaires pour la formation en simulation interprofessionnelle, avatar virtuelle, simulation à distance et des solutions d'intelligence artificielle pour l'accélération des performances. Le système doit permettre l'intégration de toutes les données pour offrir une expérience de simulation plus intelligente et améliorer les résultats des apprenants ; La solution doit s'interfacer avec tous les simulateurs médicaux couramment utilisés (par exemple Laerdal, Gaumard, CAE, Simulaid ou équivalent) ainsi qu'avec les simulateurs de tâches médicales et paramédicales.

La solution doit être complète et contient au minimum les performances suivantes :

- La solution doit permettre la planification automatique des salles, des participants et des simulateurs
- La solution doit permettre la création et gestion de cas/scénarios
- La solution doit contenir un calendrier intégré pour les utilisateurs
- Création de listes de contrôle, notation et rapports
- Planification et gestion du calendrier
- Gestion des activités des apprenants
- Évaluation complète des participants
- Intégration des données avec le système audio-vidéo
- Application de gestion des stocks
- Suivi et reporting des compétences
- Programme d'enregistrement et de pagination automatisé
- Enregistrement manuel et remplacement des annonces
- Personnalisation du tableau de bord
- Création de session en fonction du contrôle de disponibilité du matériel et des salles
- La solution doit aider les apprenants à pratiquer l'interaction avec le patient standardisé
- La solution doit aider les apprenants à atteindre la compétence procédurale pour améliorer les soins aux patients
- La solution doit aider à affiner les compétences en communication



Handwritten marks: a large '7' and some illegible signatures.

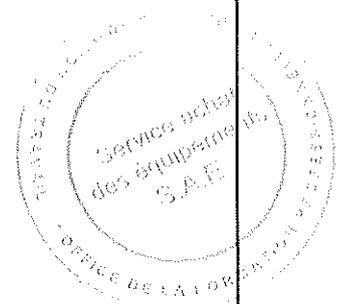
- La solution doit aider à faciliter le développement de la confiance pour la prise de décision vitale
- La solution doit aider à fournir des formations interprofessionnelles entre les différentes institutions de formation de la région et dans l'échelle national et international
- La solution doit permettre à suivre les compétences individuelles avant/durant et après l'apprentissage
- Rationalise le flux de travail via le cloud ou le déploiement local
- Modifications de session de dernière minute et soumission facile de la liste de contrôle

La solution doit contenir aussi un système audio-visuel qui doit nous permettre d'enregistrer, de lire, de mettre en signet et d'annoter des vidéos, et aussi :

- La Capture audio et vidéo numérique haute définition (HD)
- La gestion des débriefings et les commentaires
- Une vue en direct sans latence
- Lecture vidéo en direct ou enregistrée depuis n'importe où, y compris les appareils PC, Mac, tablette smartphone.
- Intégration de plusieurs simulateurs, et signes vitaux et capture d'événements
- Annonces automatiques de radiomessagerie sans pilote
- Vue vidéo et liste de contrôle sur un seul écran
- Gestion pratique à écran unique de tout le centre de simulation
- Sauvegarde automatique et personnalisée de tous les enregistrements vidéo
- Mise en signet vidéo pour le débriefing et les commentaires
- Véritable vue en direct
- Lecture vidéo en direct ou enregistrée depuis n'importe où, y compris les appareils PC ou Mac...
- Intégration de plusieurs simulateurs, et signes vitaux et capture d'événements

Le système audiovisuel doit contenir les performances suivantes :

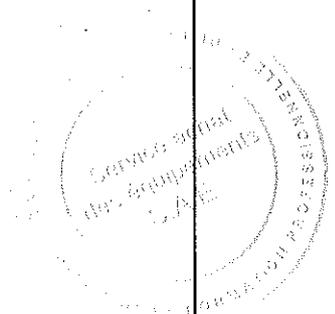
- Audio numérique IP (Internet Protocol) et haute définition (HD) et capture vidéo
- Gestion simplifiée sur un seul écran de l'intégralité de la simulation
- Visionnage de vidéos enregistrées ; lecture immédiate de la vidéo pour examen
- Enregistrement ad-hoc sans session programmée
- Vue vidéo et liste de contrôle sur un seul écran
- Annotations et bookmarking vidéo
- Automatisation optionnelle des annonces de pagination pour les sessions
- Vues panoramiques, inclinables et zoom de la caméra ainsi que l'utilisation de préséglages de caméra prédéfinis
- Possibilité pour les administrateurs d'attribuer un accès de visualisation et/ou de téléchargement à n'importe quel utilisateur.
- Commandes de la caméra à l'écran

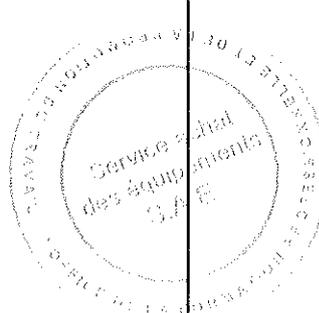


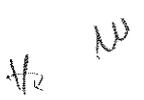
47

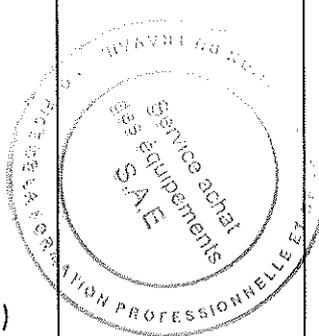
47

#1

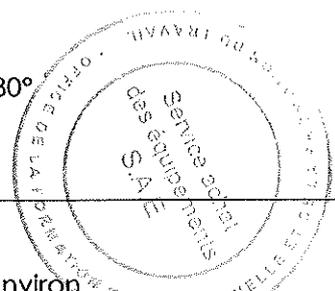
<p>- Capture des journaux des signes vitaux et des événements de toutes les marques populaires de simulateurs</p> <p>Le système doit offrir la possibilité de mettre en signet des vidéos en direct et enregistrées pour un débriefing plus facile. Les signets peuvent ensuite être recherchés par mot-clé, étudiant, session, etc. Des autorisations peuvent être définies pour les signets car l'accès est accordé en fonction des rôles des utilisateurs ; les signets peuvent être rendus accessibles aux étudiants, aux acteurs et/ou aux éducateurs. Lecture vidéo immédiate et mise en signet pour le débriefing et la recherche.</p> <p>La solution doit donner des accès sécurisé basé sur les autorisations pour voir et enregistrer des vidéos l'ensemble des données partagées et discutées lors du débriefing y compris les échanges entre le formateur et les différentes personnes présentes ayant participé au débriefing, leurs arguments, avis, conclusions avec la prise en charge systématique de l'enregistrement de l'ensemble des dessins, écritures et textes effectués directement sur la surface tactile et interactive de l'écran par-dessus des vidéos et données de la simulation. Ceci doit permettre aux apprenants de mieux apprendre et de revenir sur les débriefings à tout moment et selon les droits paramétrés par chaque formateur qui a la possibilité de donner l'accès aux élèves par personne ou par groupe.</p> <p>Le système doit permettre la gestion des formations par cas clinique et doit contenir des modèles prédéfinies de cas cliniques associer au système audio-visuel pour la gestion des formations, la solution doit permettre aussi de créer des scénarios en se basant sur un patient virtuel et patient standardisé, nous devant à travers ce système suivre longitudinalement un patient à travers une série de rencontres simulées entre patient, médecins, infirmières et paramédical, ajouter des rapports du laboratoire, utiliser des patients virtuels dans les sessions de patient standardisé, évaluer et noter chaque apprenant selon des barèmes associés à chaque intervention, Sur cette même interface nous devrions pouvoir gérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter des images numérisées, radiographies, ECG et documents lié aux dossiers des patients - Noter chaque intervenant sur sa performance durant un scénario (du médecin, de l'infirmière, du paramédical et d'autres cliniciens) - Feuilles de flux - Création de check-list, scoring, et génération de rapports - Historique et éducation - Résumés des dossiers médicaux - Suivi des dossiers médicaux et paramédicaux - Journal alimentaire quotidien - Journaux de médicaments <p>Cette solution doit nous aider à gérer les activités du centre de simulation en fonction de l'utilisation, et utiliser des analyses puissantes pour planifier les investissements en se basant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'utilisation du centre - Le taux de la rotation du matériel - Nombre d'utilisateur et connexion 		
---	---	--

<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de scénarios de simulation programmés par mois - Les données d'évaluation - Nombre des apprenants qui ont fait leurs passage au centre (par heure / jour/ semaine / mois / trimestre ..) ; et par spécialité - Utilisation des locaux (par heure / jour/ semaine / mois / trimestre ..) - Utilisation du matériel de simulation, médicale, consommable (par heure / jour/ semaine / mois / trimestre ..) - La gestion des vidéos <p>La solution doit contenir une solution complète et autonome de capture vidéo pour débriefing pour formation par simulation en déplacement, dans l'ambulance dans n'importe quel environnement. La solution doit être est facile à déployer et à utiliser.</p> <p>La solution doit prendre en charge la capture, l'analyse et le débriefing in-situ .</p> <p>La solution doit être complète et contient au minimum 3 caméras et microphone intégré, un ordinateur portable pour faciliter le contrôle en dehors du centre de simulation et doit nous permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capturez de l'audio et de la vidéo et débriefez immédiatement après l'enregistrement - Marquer et annoter l'enregistrement en direct ou pendant la lecture - Exporter des vidéos et des données sur une clé USB - Stockez au minimum 300 heures de vidéo - Intégration avec la même solution installé dans le centre <p>Ce système doit nous permettre de gérer l'inventaire complet du centre ainsi que pour chaque salle et chaque simulation.</p> <p>Suivre et mettre à jour tous moyens généraux, simulateurs, médicaments et fournitures...</p> <p>Les articles d'inventaire doivent être identifiés par des codes QR ou des codes-barres.</p> <p>Surveillance des stocks faibles avec notification pour les articles inventoriés.</p> <p>Module d'inventaire intégré au calendrier pour faire correspondre les listes de fournitures et d'équipements avec les activités</p> <p>La solution doit permettre aussi la génération de plusieurs rapports de performances, statistiques et d'utilisation du centre. Les rapports peuvent être exécutés à tout moment par des utilisateurs autorisés et exportés vers Microsoft Excel (.xls) et Adobe Acrobat (.pdf). Création de listes de contrôle, notation et rapports ;</p> <p>Suivi et reporting des compétences :</p> <p>Notation automatisée des mots clés / tests chronométrés / rapports personnalisés</p> <p>Des rapports sont fournis montrant l'achèvement des stagiaires, les données d'inscription et courbe d'apprentissage.</p> <p>La solution doit contenir une solution complète et autonome de capture vidéo pour débriefing pour formation par simulation en déplacement, dans l'ambulance et dans n'importe quel environnement. La solution doit être facile à déployer et à utiliser.</p>		
---	--	---

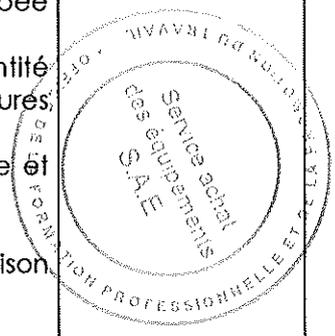



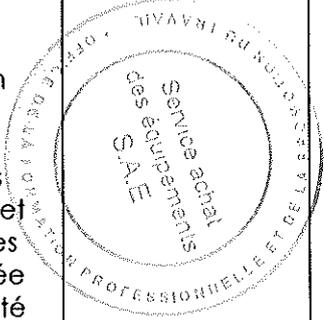
	La solution doit prendre en charge la capture, l'analyse et le débriefing in-situ .		
1.	<p>Serveur</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 * PowerEdge R650 Motherboard with Broadcom 5720 Dual Port 1Gb On-Board LOM (ZR) Ou equivalent 2 * Intel Xeon Silver 4309Y 2.8G, 8C/16T, 10.4GT/s, 12M Cache, Turbo, HT (105W) DDR4-2666(ZR) 1 * 4x3.5 Front Storage (ZR) 1 * SAS/SATA Backplane (ZR) 1 * 2x2.5 Rear Storage (ZR) 1 * Additional Processor Selected (ZR) 1 * iDRAC,Factory Generated Password (ZR) 1 * iDRAC Group Manager, Enabled (ZR) 1 * 3.5" Chassis with up to 4 Hard Drives (SAS/SATA), 2x2.5" Rear Hard Drives (SAS/SATA), 1 PCIe Slot, 2 CPU (ZR) 1 * Riser Config 2, Half Length, Low Profile, 1 x16 Slot (ZR) 1 * Luggage Tray x4 Chassis, R650 (ZR) 1 * No Quick Sync (ZR) 1 * Performance Optimized (ZR) 1 * 3200MT/s RDIMMs (ZR) 2 * 16GB RDIMM, 3200MT/s, Dual Rank (ZR) 1 * iDRAC9, Enterprise 15G (ZR) 4 * 4TB Hard Drive SATA 6Gbps 7.2K 512n 3.5in Hot-Plug (ZR) 2 * 960GB SSD SATA Read Intensive 6Gbps 512e 2.5in S4520 Flex Bay (ZR) 1 * BOSS Blank (ZR) 1 * PERC H745 Controller, Front (ZR) 1 * Heatsink for 2 CPU configuration (CPU less than or equal to 165W) (ZR) 1 * Dual, Hot-plug, PSU (1+1), 800, Mixed Mode, NAF (ZR) 2 * C13 to C14, PDU Style, 10 AMP, 6.5 Feet (2m), Power Cord (ZR) 1 * Trusted Platform Module 2.0 V3 (ZR) 1 * Order Configuration Shipbox Label (Ship Date, Model, Processor Speed, HDD Size, RAM) (ZR) 1 * Asset Tag - ProSupport (Website, barcode, Onboard MacAddress) (ZR) 1 * PowerEdge R650 Non BIS Marking (ZR) 1 * Platinum PSU Configuration (ZR) 1 * Broadcom 5720 Quad Port 1GbE BASE-T Adapter, OCP NIC 3.0 (ZR) 1 * Front PERC Mechanical Parts, front load (ZR) 1 * 4 High Performance Fans for 2 CPU (ZR) 1 * Cable Management Arm (ZR) 1 * ReadyRails Sliding Rails Without Cable Management Arm or Strain Relief Bar (ZR) 1 * RAID 1 on Rear + Unconfigured RAID (ZR) 1 * Windows Server 2019 Standard,16CORE,Digitally Fulfilled Recovery Image, Multi Language(ZR) 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p> 	

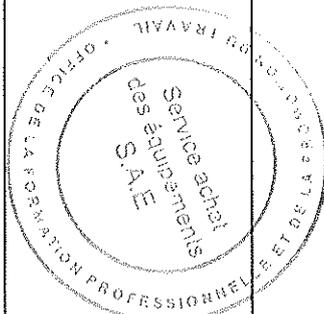
1.2	<p>Caméra PTZ</p> <p>Camera intérieur avec zoom 10x en HDTV 1080p La caméra doit avoir au minimum les caractéristiques suivantes ou équivalent :</p> <p>Capteur avec un balayage progressif CMOS 1/2,8 po Objectif : 4,7–47 mm, F1.6–3.0 Champ de vision horizontal : 61.8°–6.7° Champ de vision vertical : 37.2°–3.8° Autofocus, iris automatique Jour et nuit Filtre infrarouge à retrait automatique Éclairage minimum : Couleur : 0,45 lux à 30 IRE F1.6 N/B : 0,01 lux à 30 IRE F1.6 Couleur : 0,55 lux à 50 IRE F1.6 N/B : 0,01 lux à 50 IRE F1.6 Panoramique/Inclinaison/zoom: Panoramique : 360°, 1,8°–150°/s Inclinaison : 90°, 1,8°–150°/s zoom optique 10x, zoom numérique 12x, zoom total 120x</p> <p>Retournement Nadir, 100 positions pré-réglées, tour de garde limité, file d'attente de contrôle, indicateur directionnel à l'écran Enregistrement vidéo : Carte SD et partage de réseau Téléchargement d'images ou de clips vidéo : FTP, SFTP, HTTP, HTTPS, partage réseau et courrier électronique Mise en tampon de vidéo ou d'image avant et après alarme pour enregistrement ou téléchargement Notification : courrier électronique, HTTP, HTTPS, TCP et SNMP PTZ : Réglage PTZ prédéfini, chemin de ronde démarrage/arrêt Incrustation de texte, lecture de clip audio, activation de sortie externe, mode WDR Le boîtier de la caméra doit être au minimum Protection IP66, NEMA 4X et IK09 Dôme en polycarbonate (PC) avec boîtier en plastique pouvant être repeint</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
1.3	<p>Camera fixe</p> <p>Excellente qualité vidéo jusqu'à 12 MP Grand angle et vues panoramiques à 360°/270°/180° Lightfinder, WDR et fonction jour/nuit Prise en charge des analyses avec deep learning Installation flexible sur les murs ou les plafonds</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
1.4	<p>Micro d'ambiance</p> <p>Longueur du col de cygne : 12 pouces (30,5 cm) environ Les cartouches interchangeables fournissent le diagramme polaire adapté à chaque application Fixation à bride verrouillable pour fixer en permanence le microphone aux surfaces Pare-brise en mousse à encliquetage Le support antichoc offre une isolation de plus de 20 dB du bruit de vibration de surface Large plage dynamique et réponse en fréquence pour une reproduction sonore précise sur tout le spectre audio Sortie symétrique sans transformateur pour une immunité accrue au bruit sur les longs câbles Nouveau filtrage RF</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	



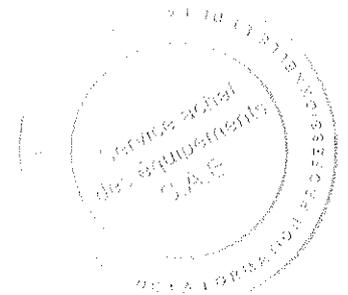
	<ul style="list-style-type: none"> • 24 ports 10/100/1000 base T PoE/PoE+ minimum ; • 4 ports 10 Gigabit SFP+ dédiés minimum (face avant du switch) modulaire pour l'Uplink avec les Switch fédérateurs ; • 1 Connecteurs 1 Gigabits minimum connexion nécessaire pour assurer la liaison avec les Switchs fédérateurs ; • 1 jarretière optique pour connecter le tiroir optique au switch ; • Matrice de commutation 128 Gbps ; • Commutation Niveau 2/3 de 95 Mpps ; • Switch manageable via SNMP, CLI et interface web; • Le commutateur supporte à être contrôlé et surveillé via un gestionnaire réseau/contrôleur, basé sur une architecture définie par logiciel ou matériel ; • Support du PoE 802.3af et PoE+ 802.3at ; • Support VLAN par port ; • Sécurité et blocage de ports par adresse MAC ; • Support QoS ; • Agrégation de liens ; • Alimentation redondante échangeable à chaud ; • Support d'une pile minimum de 8 commutateurs visible sur la console de gestion centralisée ; • Rajout/suppression des membres d'une pile à chaud sans arrêt de fonctionnement ; <p>Le commutateur d'accès doit être livré avec les câbles et accessoires nécessaires à sa mise en pile, son interconnexion ainsi pour sa pose, raccordement et mise en service.</p>		
1.12	<p><u>Panneaux de brassage 24 ports :</u></p> <p><u>Caractéristiques minimales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque Nexans, R&M, Brand-Rex ou équivalent - Panneau de brassage FTP Cat 6a - Panneaux modulaire de 24 Modules RJ45 Cat 6a à des fréquence supérieur ou égale à 500MHz - Il doit être livré monté dans le baie 19" avec toute les accessoires nécessaires (visserie, étiquetage conforme aux normes EIA/TIA606 - Chaque panneau sera accompagné d'un guide de câble horizontal <p>Cet Item rémunéré la fourniture la pose et le raccordement</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
1.13	<p><u>Cordon de brassage cat 6a (1mètre)</u></p> <p><u>Caractéristiques minimales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque Nexans, R&M, Brand-Rex ou équivalent - Cordon de brassage S/FTP cat 6a - Longueur 1 Mètres - La gaine extérieure des cordons devra être réalisée en matière de type LSZH 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

	Cet Item rémunère la fourniture, la pose et le raccordement d'un cordon de brassage y compris toutes sujétions de fourniture, de pose et de raccordement		
1.14	<p><u>Onduleur</u></p> <p><u>Caractéristiques minimales :</u> Onduleur monophasé rackable double line conversion de 5 KVA de marque LEGRAND, SCHNEIDER ou équivalent,</p> <p>Il sera installé dans l'armoire de la solution objet de cet AO.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
1.15	<p><u>Armoire 42 U (800*1000)</u></p> <p><u>Caractéristiques minimales :</u> Cette armoire de 19 pouces 42 unités de hauteur doit présenter les caractéristiques minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque INGELEC ou équivalent - Dimensions : 42 unités de hauteur, Largeur x Profondeur = 800*1000 mm ; - Ossature (un bâti de base + 4 profilés angulaires) ; - Charge statique minimale : 500 Kg ; - Panneaux latéraux en saillie ouvrables (revêtement poudre époxy extrudée RAL 7035) ; - Porte avant avec serrure et clefs, ouverture à 180° ; - Porte arrière avec serrure et clefs, ouverture à 180° ; - Plaque amovible pour parties supérieures et inférieures permettant l'arrivée de câbles par le haut et par le bas. Les découpes non utilisées sont obstruées par des plaques dédiées à cet effet ; - 4 Montants 19" réglables en profondeur ; - 1 Socle pour passage des câbles, latéral et arrière, avec pieds réglables de mise à niveau ; - Portes réversibles : possibilité d'ouverture à gauche ou à droite, - 1 Rampe en aluminium pour alimenter les équipements actifs, format 19", d'au moins 6 prises électriques, 2P+T, 16A, 220-250V équipée d'un interrupteur bipolaire lumineux ; - Vis et écrous cage pour fixation des équipements 19" en quantité suffisante pour fixer les éléments passifs et/ou actifs actuels et futurs, (30% d'extension) - Tresses de masse pour mise à la terre et à la masse de la baie et équipements qu'elle inclut ; - Un toit avec fentes d'aération ; - Guides de câbles horizontaux/frontaux et verticaux/bordure à raison d'un guide câble horizontal par équipement passif et/ou actif ; <p>Cet Item rémunère la fourniture et la pose des armoires du Datacenter destinée à héberger les équipements actifs et passifs ;</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

<p>1.16</p>	<p>Prestation de service</p> <p>Pour l'installation du système :</p> <p>Câblage minimum Catégorie 6A et son installation complète à la charge du fournisseur de la solution audiovisuelle</p> <p>Travaux de finition de peinture si nécessaire à la charge du fournisseur de la solution audiovisuelle</p> <p>Installation et mise en service complète de la solution assurées par les ingénieurs du fournisseur (société mère ou fabricant)</p> <p>La solution audiovisuelle du centre de simulation doit être totalement filaire en POE et doit être compatible avec le réseau informatique du CMC Tanger pour importer et exporter les données entre ces deux réseaux informatiques sans la moindre interférence.</p> <p>Le fournisseur s'engage à faire l'étiquetage au niveau des attentes cuivres ainsi qu'au niveau du panneau de brassage</p> <p>Le fournisseur s'engage à livrer tous le matériel informatique (serveur, switch et autres matériels) fourni par la société mère avec toutes les garanties de compatibilité entre les différents composants de la solution.</p> <p>Formation :</p> <p>"Formation localement sur l'utilisation du matériel, du logiciel, des applications et le bon fonctionnement de l'ensemble des équipements en 2 à 3 mois, pouvant être répartie en 2, 3 ou 4 phases selon le besoin. Formation personnalisable et illimitée tout au long de la garantie des 3 années doit inclure 2 aspects : technique et pédagogique."</p> <p>Pour cette formation, le fournisseur s'engage :</p> <p>D'une part à former au moins 10 personnes du service informatique et biomédical à tous les aspects techniques de la solution.</p> <p>"D'autre part, la partie pédagogique de la formation doit être assurée par le fournisseur à travers des experts internationaux dans la simulation et l'utilisation de la solution audiovisuelle en accord avec l'équipe pédagogique du centre de simulation. La formation doit être assurée en langue française.</p> <p>L'objectif de cette formation pédagogique est d'initier l'équipe pédagogique du centre de simulation à la mise en œuvre des différents aspects pédagogiques sur l'utilisation de la solution avec des exemples et cas cliniques simulés concrets. Au terme de cette formation, les membres de l'équipe pédagogique devront être capables d'utiliser de façon aisée la solution audiovisuelle, savoir profiter de tous les avantages et technicité pratique pour l'usage quotidien lors des formations qui seront organisées au centre de simulation comme à l'extérieur. Cette formation doit se faire en plusieurs jours réparti en plusieurs séances en accord avec l'équipe pédagogique du centre de simulation."</p> <p>Formation illimitée et complémentaire à travers des vidéos, webinaires, forums, supports informatique, téléphone, visioconférence, sessions annuelles de formation au centre de simulation...</p> <p>Le fournisseur doit répondre à tous les besoins d'accompagnement.</p> <p>Formation illimitée par le fournisseur tout au long de la période de garantie, pour toute nouvelle personne selon les besoins.</p>		
-------------	--	---	--

<p>Services et Support :</p> <p>Services et support assurés auprès du fournisseur de la solution audiovisuelle par un grand nombre d'ingénieurs et de techniciens spécialisés, parlant la langue française pour assistance téléphonique, par e-mail et par messagerie instantanée, accès à distance sécurisé à la plateforme pour apporter un support rapide et de qualité.</p> <p>Accès gratuit au support et à un responsable de compte client dédié au service clientèle en langue française</p> <p>Service disponible toute la semaine de 8h à 20h et même pour des évènements préprogrammés en dehors de cet horaire</p> <p>Un appareil en panne ne doit en aucun cas affecter le reste des équipements de sa salle concernée ni les autres salles.</p> <p>Mise à jour logiciel gratuite durant la période de garantie et de maintenance</p> <p>Surveillance à distance gratuite du système. Possibilité de réparation de tout problème à distance sans même que l'utilisateur le remarque, tout en l'informant aussitôt de chaque action effectuée</p> <p>Service de supervision proactive sur le bon fonctionnement de l'ensemble de la solution, système et matériel</p> <p>Gestion à distance gratuitement des sauvegardes locales et hors site</p> <p>Gestion localement gratuitement des sauvegardes locales et hors site</p> <p>Service d'aide et d'apprentissage en continu</p> <p>"Le fournisseur s'engage à livrer toute la solution en langue française, notamment les différents logiciels et interfaces utilisées par l'équipe pédagogique"</p> <p>Garantie pièces et main d'œuvre avec service support, formations et mises à jour.</p> <p>Garantie de la gratuité de la main d'œuvre tout au long de l'utilisation de la solution audiovisuelle et de ses composantes</p> <p>Le titulaire s'engage à fournir la compatibilité de la solution audiovisuelle et de ses supports avec tous les mannequins et simulateurs de haute-fidélité disponibles à l'échelle mondiale."</p> <p>Le titulaire s'engage à proposer la solution la plus économique possible en consommation énergétique notamment à travers la technologie POE sur l'ensemble des équipements de la solution audiovisuelle."</p> <p>Le titulaire s'engage à fournir la solution la moins encombrante avec des équipements de fonctionnement, de contrôle et de gestion les moins volumineux.</p> <p>"Le titulaire s'engage à proposer une solution de protection et de sécurité des composantes de la solution contre tout incident ou panne d'électricité"</p> <p>Le titulaire s'engage à proposer toutes les méthodes (techniques et produits) d'entretien et de nettoyage des différentes composantes de la solution. Dans ce cadre la société mère et le fournisseur s'engagent à livrer des fiches pour la technique de nettoyage pour chaque composante de la solution.</p> <p>Le titulaire s'engage à faire des passages réguliers de prévention pour vérifier le bon fonctionnement de la solution même en dehors de toute anomalie</p> <p>Le titulaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires de protection lors de l'installation du matériel comme la protection du serveur contre une</p>		
---	---	--

<p>fuite d'eau ou panne d'électricité, poussière. Dans ce cadre, un contrôle technique strict de la salle des serveurs doit être assuré par le titulaire pour éviter tout incident ou dysfonctionnement de la solution</p> <p>"Le titulaire doit fournir toutes les garanties du constructeur nécessaires (sous forme de documentation, attestations, recommandations) de la compatibilité des différentes installations et matériel avec l'environnement climatique pour garantir la longévité du matériel technique et informatique et permettre un bon fonctionnement de la solution.</p> <p><u>La visite sur site est obligatoire pour prendre en connaissance et en considération tous les besoins nécessaires à la réalisation et à la réussite de ce projet</u></p> <p><u>Le fournisseur doit fournir les schémas synoptiques nécessaires pour l'installation de ladite solution.</u></p> <p><u>Remarque importante : la solution audiovisuelle doit être compatible avec toutes les marques des équipements existants notamment les mannequins et les simulateurs.</u></p>		
---	--	--



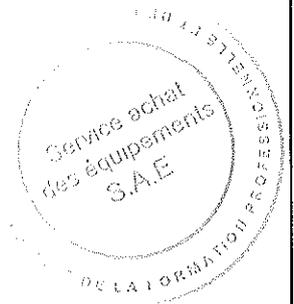
W

H2 W H2

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

Lot unique : Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5)+(6)
1	Solution audiovisuelle de simulation médicale et paramédicale	U	1						
1.1	Serveur	U	1						
1.2	Caméra PTZ	U	8						
1.3	Camera fixe	U	13						
1.4	Micro d'ambiance	U	7						
1.5	Micro fixe	U	9						
1.6	Ecran d'affichage 42 Pouces	U	4						
1.7	Câble informatique catégorie 6 au minimum	U	mètre linéaire						
1.8	PC	U	4						
1.9	Tablette	U	8						
1.10	Hautparleur	U	8						
1.11	Switch 24 ports (avec PoE+)	U	1						
1.12	Panneaux de brassage 24 ports :	U	1						
1.13	Cordon de brassage cat 6a (1mètre)	U	24						
1.14	Onduleur	U	1						



Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5)+(6)
1.15	Armoire 42 U (800*1000)	U	1						
1.16	Prestation de service	Forfait							

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

